

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008

Réseau : Officiel subventionné
Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire
Période : Année scolaire 2007-2008
Circulaire N° ***

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales officiels subventionnés **de la zone de Huy-Waremme** ;

Pour information :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services de l'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental officiel subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, zone de Huy-Waremme

Signataire(s) : Viviane LAMBERTS, Présidente

Gestionnaires : AGPE - DGPES

Personne(s)-ressource(s) : Marie COLOMBEROTTO – Rue d'Ougrée, 65 – 1^{er} étage – 4031 Angleur. Tél. : 04/364.13.23 ou 04/364.13.26

Renvois :

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n° 1780 du 05.03.2007 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008 – réseau officiel subventionné ;
- Circulaire n°1491 du 09.06.2006 relative au décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française – réseau officiel subventionné
- **Nombre de pages** : 3

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : Statut – Puériculteurs/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 juin 2007 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Huy-Waremme pour l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §2, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut APE dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Il appartient aux Pouvoirs organisateurs de contacter les puériculteurs(trices) uniquement sur base de leur adresse postale.

Nous renvoyons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement aux instructions qui leur ont été fournies précédemment par les circulaires n°1780 du 05.03.2007 et n°1491 du 09.06.2006.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, on trouvera sous la rubrique « N°d'ordre » la place occupée par le puériculteur ou la puéricultrice dans le classement.

Il est rappelé que les puériculteurs sont classés entre-eux selon leur nombre de jours d'ancienneté.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent leur numéro d'ordre dans le présent classement pour ce qui les concerne.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Viviane LAMBERTS

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Officiel
Caractère :
Zone Géographique : Huy-Waremme
Président(e) : Mme V. Lamberts 04/364 13 26
Personne ressource : Mme M. Colomberotto 04/364 13 23

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE
DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

Matricule	Nom	Prénom	adresse	N° d'ordre
25507101093	PIRARD	CHANTAL	Cour Dony, 1 à 4540 Amay	1
26807020364	BRONCKART	ANNICK	Rue Joseph Wauters, 37/A à 4350 Remicourt	2
26304231059	LISIN	PASCALE	Cité E. Vandeweghe, 35/A à 4480 Engis	3
27310290513	LEKEU	CHRISTELLE	Rue de Jehay, 7 à 4530 Villers-le- Bouillet	4
26908070511	GOBLET	INGRID	Rue Buisson à la Fleur, 3 à 4537 Verlaine	5
26206161881	BRUSTEN	FABIENNE	Rue du Parc, 38 à 4480 engis	6
26312071431	SAINT PAUL	MARINA	Rue Francois Georges, 42 à 4520 Wanze	7
26609290814	SPOELHOUT	FABIENNE	Rue du Sart, 1 à 4260 Braives	8
26704131177	VELKENEERS	CHRISTINE	Rue Buissenvaux, 10 à 4300 Waremme	9
27604210510	MARECHAL	VALERIE	Rue Grand Poirier, 10 à 4577 Modave	10
27911270740	WARNIER	CHRISTELLE	Rue des Tendeurs, 1 à 4540 Amay	11
26408260292	JOIE	ISABELLE	Rue Nouvelle Route, 14 à 4550 Nandrin	12
27604090942	PARMENTIER	MALLORIE	Rue Fays, 14 à 4540 Amay	13
2720704****	DAMMEKENS	CHRISTELLE	Rue Hodinfosse, 4 à 4540 Amay	14
28111140923	DECROUPETTE	EMILIE	Avenue Théo jacques, 41 à 4500 Huy	15

Signature de la
Présidente / du
Président :

